



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 200-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.269

Déposée le : 11.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) (porte-parole)
Junker Burkhard (Lyss, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : 1156/2020 du 21 octobre 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Distribution gratuite de masques d'hygiène aux personnes démunies

Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un plan de remise gratuite de masques d'hygiène aux personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Développement :

Depuis le 6 juillet 2020, le port d'un masque d'hygiène est obligatoire dans les transports publics en Suisse. Or, l'achat de masques est susceptible de représenter une lourde charge financière pour nombre de personnes vivant dans la précarité. Dès lors, la Conférence suisse des institutions d'action sociale recommande la remise gratuite de masques d'hygiène aux personnes qui reçoivent l'aide sociale. Nous demandons par conséquent que, dans le canton de Berne, des masques leur soient distribués gratuitement. C'est le seul moyen de garantir que chacune et chacun ait accès à un nombre suffisant de masques, pour assurer non seulement sa propre protection, mais aussi celle des autres, contre le SARS-CoV-2. Il ne sera possible de contenir efficacement le nombre des nouvelles infections dans le canton de Berne que lorsque toute la population pourra appliquer les consignes de l'Office fédéral de la santé publique.

Motivation de l'urgence : compte tenu de la hausse du nombre d'infections au SARS-CoV-2 et de l'actuel débat sur l'extension de l'obligation du port du masque, la mise en œuvre du présent objet ne souffre aucun retard.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif se montre défavorable à la demande des motionnaires de fournir gratuitement des masques d'hygiène aux bénéficiaires de l'aide sociale. Il y aurait en effet une inégalité de traitement par rapport aux personnes qui ne sont pas soutenues par l'aide sociale, vivent dans des conditions modestes et doivent financer elles-mêmes leurs masques.

Le Conseil-exécutif partage l'avis de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE), qui recommande aux services sociaux que les bénéficiaires de l'aide sociale financent eux-mêmes leurs masques au moyen du forfait pour l'entretien. Cette position se justifie d'autant plus que le prix des masques a considérablement baissé par rapport au début de la pandémie. La BKSE suggère en outre aux bénéficiaires de l'aide sociale d'utiliser des masques lavables et donc réutilisables.

Le canton de Berne disposait d'un nombre limité de masques gratuits, qu'il a donnés aux communes. Ces dernières pouvaient les distribuer comme elles l'entendaient. Il leur était donc possible de les remettre gracieusement aux bénéficiaires de l'aide sociale et à d'autres personnes vivant dans des conditions très modestes.

Destinataire

– Grand Conseil